

10^{ème} Exposition Régionale d'Élevage du CFBC

Dimanche 13 avril 2025

LE LUC DE PROVENCE dans le VAR

CLUB OFFICIEL DE RACE AFFILIÉ À LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

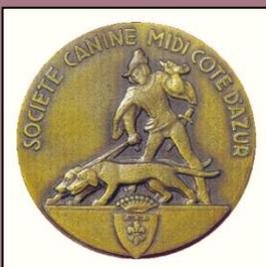
 RÉGIONALE D'ÉLEVAGE
BULLDOG CONTINENTAL
2025

LE LUC EN PROVENCE
LE 13 AVRIL 2025
P.GPS: (43.3919364,6.3141376)

Juge : Mr GARNERO
Jean-Claude

**BUVETTE & REPAS
SUR PLACE
A PRIX PREFERENTIEL**





Sans CACS et avec classements - Confirmations et Tests d'Aptitude Naturelle
Qualificatifs et TAN obtenus enregistrés pour les cotations officielles

Exposition en extérieur

Juge Monsieur Jean Claude GARNERO

Engagements sur cedia.fr uniquement (Pas d'engagement papier)

Clôture définitive des engagements le 31 mars 2025



Adresse : Boulodrome Mémé Salle
Boulevard Charles Gaudin
83340 le Luc en Provence
Coordonnées GPS : Lat = 43.3919364 - Long = 6.3141376
Toilettes sur place avec parking véhicule autour du boulodrome



LE PROGRAMME

Samedi 12/04/2025

- 19h30 : **Repas au restaurant (*tarification libre au choix des participants*)

Dimanche 13/04/2025 :

- 8h30 Arrivée des exposants et contrôles
- 9h30 Tests d'Aptitudes Naturelles

Les chiens engagés pour le TAN doivent avoir au moins 10 mois à la date du 13/04/2025

- 10h30 : Jugements
- 12h30 : Pause déjeuner (service de buvette / repas sur place)
- 13h45 : Reprise des jugements (en fonction du nombre de chiens inscrits)

Le jury, l'organisation et les horaires de cette exposition pourront être modifiés par les organisateurs suivant le nombre de chiens engagés.

**** Repas au restaurant :** Pour les inscriptions à ce dîner, merci de nous prévenir à l'avance afin de réserver le nombre de convives auprès du restaurateur.



Contact organisation : Anaïs LIMONCHE

Déléguée du CFBC Région PACA

anais.limonche@hotmail.com tél 06-24-32-19-06

Tarifs d'engagements 10^{ème} Régionale d'Élevage à LE LUC du 13/04/2025

	Membres du CFBC	Non membres du CFBC	Membres du CFBC	Non membres du CFBC	Membres du CFBC	Non membres du CFBC
Classes	1er chien		2ème chien		3ème chien et suivants	
Intermédiaire - Ouverte - Jeune - Champion	30€	45€	20€	35€	10€	25€
Baby - Puppy - Vétéran	10€	25€				
TAN	25€	40€	avec engagement à l'expo			
Confirmation	gratuite	gratuite				
TAN seul	40€	55€	sans engagement à l'expo			
Confirmation seule	30€	45€				
Lots d'affixe - Lots reproducteurs Couples et paires	Gratuits et obligation que tous les chiens participants soient inscrits à l'exposition (<i>inscriptions le jour de l'expo</i>)					

Le tarif membres du CFBC s'applique aux adhérents à jour de leur cotisation 2025, les inscriptions qui utilisent de manière induite le tarif membre seront refusées.

Dans quelle classe engager mon « Conti » ?

Baby : de 4 à 6 mois

Puppy : de 6 à 9 mois

Jeune : de 9 à 18 mois

Intermédiaire : de 15 à 24 mois

Ouverte : à partir de 15 mois

Champion : classe réservée aux chiens titulaires d'un titre de champion validé sur LOF Sélect

Vétéran : à partir de 8 ans

* Paire : 2 mâles ou 2 femelles appartenant au même propriétaire

* Couple : 1 mâle et 1 femelle appartenant au même propriétaire

* Lot d'Élevage : 3 à 5 chiens ayant le même affixe

* Lot de Reproducteur : un parent accompagné de 3 à 5 de ses descendants en 1^{ère} génération

** Inscriptions sur place auprès du secrétaire de ring*

Diplôme qui sera remis aux 4 premiers de chaque classe



TROPHEES en dotations



20 cm x 20 cm

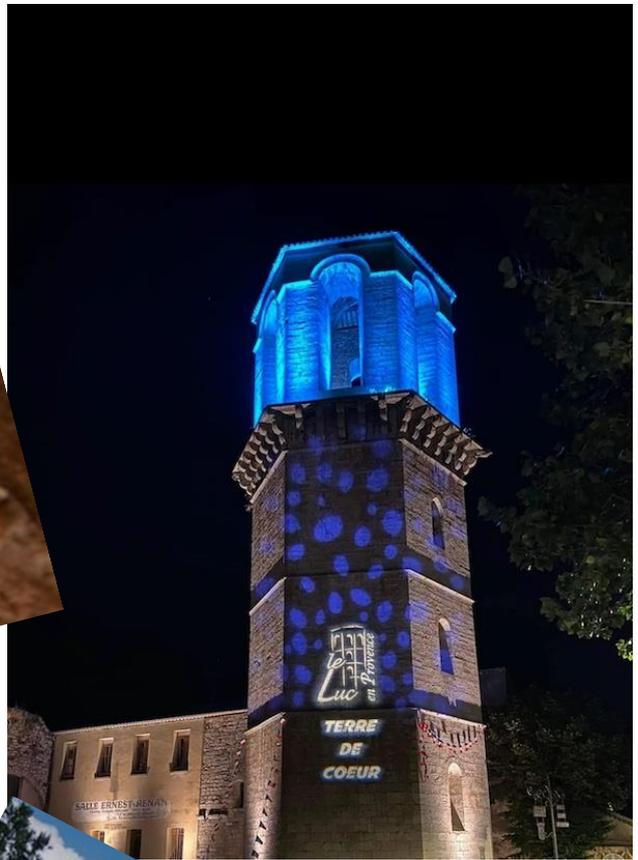


20 cm x 20 cm



Peinture sur toile 40 cm x 50 cm

LE LUC



Hébergements aux alentours

Hôtels - Domaines

- Best western terraz de Provence
83340 Le Cannet des Maures. 3 étoiles
04.94.60.74.87. Distance: 5 min
- château ST ROUX
83340 Le Cannet des Maures
04.98.10.02.61. Distance: 10 min
- Domaine du lac
83340 Fraissans-sur-Issole
04.94.80.10.10. Distance: 8 min
- Le clos du thoronet
83340 Le thoronet
07.43.25.00.81. Distance: 17 min
- Hôtel de l'abbaye
83340 Le thoronet. 3 étoiles
04.94.73.88.81. Distance: 20 min

Campings

- Camping les beuprès
83340 Le Luc
04.94.73.47.07. Distance: 5 min
- Camping Domaine de la Cigalière
83340 Le Cannet des Maures
06.80.54.36.45. Distance: 11 min

- Golf barbaroux
83170 Beignoles. 3 étoiles
04.94.69.63.63. Distance: 20 min
- B-B Hôtel. 2 étoiles
83170 Beignoles. Distance: 25 min
- Kyriad Provence verte
83170 Beignoles. 2 étoiles
04.94.80.92.18. Distance: 28 min
- Ibis Provence
83170 Beignoles. 2 étoiles
04.94.69.09.27. Distance: 25 min

Maison d'hôte - Gîte

- Domaine Sagittaires. Distance: 11 min
83340 Le Cannet des Maures
06.09.26.35.06
- Résidence Gabiella. Distance: 15 min
83340 Le Cannet des Maures
06.03.70.15.88
- La haute verrière. Distance: 11 min
83340 Le Cannet des Maures
04.94.47.95.51
- La Grande Lauzade
83340 Le Luc. Distance: 6 min
06.45.71.86.56



EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par les juges qui ne peuvent présenter que des chiens leur appartenant, et à l'exception de ceux qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Seront refusés :

- a) Les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements.
- b) Les chiens engagés au tarif préférentiel « membre du CFBC » des propriétaires qui ne sont pas inscrits au club de race, ou qui ne sont pas à jour de cotisation pour l'année 2025, ou qui ne sont pas propriétaire du chien.
- c) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition.
- d) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris.

Les droits d'engagements resteront acquis au CFBC même si l'exposant ne peut se présenter.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que l'inscription via cedia.fr

CATALOGUE

Un catalogue sera distribué à l'ouverture de l'exposition à chaque exposant.

REFUS OU EXCLUSIONS

1°) des engagements – Le CFBC se réserve le droit de refuser tout engagement qu'il croirait ne pas devoir admettre et de le rembourser même après l'avoir accepté.

2°) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le Service vétérinaire.

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux dont l'engagement «au poteau » serait demandé.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements qui sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100€ qui restera acquise à l'Association si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées :

Les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.

Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de l'Association.

Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.

Ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la SCC.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls ou à plusieurs en jury collégial et peuvent être assistés d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, « ayant de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas réhivitoires.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires, ou pas en condition physique.

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITE lors de toute exposition canine.

L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé. Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Club Français du Bulldog Continental

CLUB OFFICIEL DE RACE AFFILIÉ À LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

67 rue de Joliet- PLOUBALAY

22650 BEAUSSAIS sur MER

Tel : 02-96-85-39-85

www.bulldog-continental.fr